

Numéro 24—Erreurs dans le calcul des contributions et des pensions du compte de pension de retraite du service public. Il s'agissait ici du grand nombre d'erreurs commises à la Direction des pensions du ministère des Finances. J'étudie cette question en donnant quelques détails dans mon rapport de 1965 à la Chambre des communes; nous y reviendrons donc.

Numéro 25—Augmentation de la pension par suite du versement de deux traitements. Signalons ici que le ministre des Finances a déclaré qu'on avait pris note de ces recommandations et que celles-ci sont étudiées en vue de modifications éventuelles de la Loi sur la pension du service public.

Numéro 26—Ententes réciproques visant le transfert des prestations de retraite. Le ministre des Finances m'a donné une réponse semblable il y a un an, ou plutôt il m'a remis un exemplaire de sa lettre adressée au président du Comité.

Numéro 27—Intérêt exigé à l'égard des prêts à la Commission de la capitale nationale. C'est un problème constant et il en est question dans mon rapport de 1965. Comme on le signale ici, la Commission de la capitale nationale comprend cette recommandation mais laisse l'initiative de la révision au ministère des Finances. Rien ne s'est fait jusqu'ici.

Numéro 28—Comptes à percevoir. Il s'agit ici de tenir compte de votre souci relatif aux faiblesses constatées dans le contrôle interne visant les comptes à percevoir; vous demandez que le Conseil du Trésor fasse étudier la question. Le ministre des Finances a informé le président du Comité qu'une étude était en cours. Nous souhaitons voir le Conseil du Trésor donner bientôt des instructions à l'égard de cette question importante.

Numéro 29—Indemnité indirecte aux banques à charte. Ceci se rattache au fait que les banques à charte gardent des fonds de 100 millions de dollars non producteurs d'intérêts. Le ministre a déclaré, l'an dernier, qu'on étudie l'éventualité de recommander une modification appropriée de la Loi sur les banques. Dans mon rapport de 1965 je signale que dans un bill dont la pratique de rétribuer les banques indirectement pour des services qu'elles rendent à la Couronne en gardant des fonds non producteurs d'intérêts, dont le montant global, je le répète, demeure de 100 millions de dollars, à titre de dépôt auprès d'elles.

Numéro 30—Le Conseil des arts du Canada. Vous serez saisis de cette question lorsque vous étudierez le cas du président et des fonctions du Conseil des arts du Canada ainsi que mon rapport élaboré à ce sujet. J'ai l'impression que vous y consacrerez toute une journée de réunion.

Numéro 31—Disposition des biens excédentaires. Il s'agit des numéros 31, 32 et 33, au début de la page 15. On a fait des progrès dans ce domaine, mais aucun changement ne s'est produit dans la comptabilité; vous tiendrez sans doute à étudier cette question lorsque nous en discuterons.

Numéro 34—Subventions à la construction d'hôpitaux. Je cite ici une lettre du sous-ministre de la Santé. Elle date d'environ un an et l'on m'informe que rien n'a changé depuis.